

Saint-Priest le 17 juillet 2009

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Grands stades /Loi N°1616 Développement et modernisation des services touristiques - art 13ter

Monsieur le Président,

Dans la nuit du 7 au 8 juillet le projet de loi de développement et de modernisation des services touristiques (loi n° 1616) a été adopté en seconde lecture par le Sénat.

Ce projet de loi (qui n'a rien à voir avec le sport) contient sur proposition du gouvernement un article 13ter déclarant d'intérêt général les enceintes sportives privées.

Cet article principalement conçu pour la réalisation du stade de l'OL sur le site du Montout à Décines (Rhône) a été soutenu le 17 juin en première lecture à l'Assemblée Nationale par Bernard Laporte, alors secrétaire d'État chargé des Sports.

Or cet article nous paraît cavalier, incongru et toxique :

1) Parce qu'introduit subrepticement dans une loi sur le tourisme, avec une formulation particulièrement large qui n'impose aucune condition aux projets de grands stades, (ni sur le plan financier et environnemental, ni sur le plan de la gouvernance de ces équipements), dans l'irrespect des valeurs républicaines et des règles communautaires (ce texte permet en effet une aide directe des collectivités à un projet privé marchand non concurrencé, sans contrepartie et pour la réalisation duquel il faudra une révision spécifique du PLU de la commune de Décines).

2) Parce que nous savons que ce projet à Décines, de par sa localisation géographique totalement inadaptée (12km de Lyon), cumulerait les inconvénients de toutes sortes :

- Coûts prohibitifs pour les infrastructures d'accès supportés par les collectivités publiques,
- une accessibilité qui resterait très médiocre aussi bien en TC qu'en voiture (aucun moyen d'accès lourd en TC et une rocade (A46) à 2x2 voies saturée),
- Bilan environnemental désastreux en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de nuisances de toutes sortes, atmosphériques, sonores etc. (voir notre analyse multicritères en pièce jointe).

3) Parce que, si l'on vise l'Euro 2016, même avec des chances très hypothétiques d'être retenu, l'implantation de Décines serait particulièrement préjudiciable à l'image de Lyon et de la France en terme de développement durable, et en totale contradiction avec les objectifs du paquet climat-énergie décidé en décembre 2008 par l'Union européenne.

A l'heure du Grenelle de l'Environnement et de l'expression d'une demande électorale pour une plus grande prise en compte des aspects environnementaux, la réalisation de cet équipement sur le site du Montout à Décines constituerait un véritable camouflet adressé à nos concitoyens (qui à 72% s'opposent à la déclaration d'intérêt général des équipements privés selon le sondage réalisé par l'AFP) et contribuerait à creuser encore plus l'écart entre les populations, leurs élus et l'exécutif.

Lorsqu'a été rejeté l'amendement de repli demandant la signature du Ministre de l'Écologie aux côtés de celle de la secrétaire d'État aux Sports pour l'arrêté définissant la liste des stades, Madame Rama YADE a répondu que tout serait mis en œuvre pour respecter les législations environnementales.

Or, la logique du projet « OL Land » envisagé au Montout, c'est non seulement un grand stade, mais aussi un centre de loisir et d'activités commerciales qui draineraient tous les jours (pas seulement les jours de match) des flux de chalands dont le seul moyen d'accès serait la voiture.

C'est donc bien le jour et la nuit entre le stade existant de Gerland, agrandi, desservi par un métro et le complexe commercial-sportif de l'OL à Décines vis à vis du respect du Grenelle de l'environnement, de la loi POPE sur l'énergie de juillet 2005, du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglo lyonnaise, du bilan des émissions de CO2 pour les transports etc. L'analyse multicritères ci-jointe que nous avons réalisée fait apparaître une note de 15/20 pour le stade de Gerland rénové et porté à 50 000 places, et 5/20 pour l'hypothèse grand stade sur le site du Montout à Décines.


Dans l'intérêt de notre agglomération, de ses populations, de notre planète et des générations futures, nous souhaitons que le site du Montout à Décines, décidé sans étude préalable d'aménagement de ce territoire, ne soit pas spécifiquement mentionné dans la liste des projets de grands stades, mais que le stade actuel de Gerland (40 000 places pouvant être portées à 50 000) soit lui, inscrit dans cette liste.

Nous comptons sur votre objectivité et votre engagement pour nous assurer et garantir à l'ensemble des français que dorénavant, pour ces projets de grands stades comme pour tout autre projet, soient menées des études socio-économiques intégrant une nouvelle approche de l'évaluation des fondamentaux du développement durable, tels que : La valeur carbone, la réduction des émissions polluantes et du bruit, les gains de sécurité ... (voir, Monsieur le Président, votre déclaration à l'issue des premières conclusions du Grenelle de l'environnement le 25 octobre 2007 *).

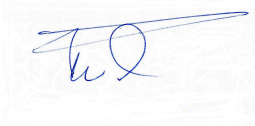
Nous attendons que votre action conduise à redonner le bon sens qui, jusque là a manqué à ce projet de grand stade à Lyon.

Nous restons à la disposition de vos services pour présenter en détail nos analyses.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.



Joël DUBOS
Coordinateur CEDRUL / Vice-président DARLY
18A, rue Colette
69800 Saint-Priest
tél. : 04.78.20.70.96
courriel : jodubos@wanadoo.fr
site Web : <http://www.darly.org>



Jean MURARD
Président de Déplacements Citoyens
110, rue Hénon
69004 Lyon
tél. : 04.78.29.19.92
murard3735@wanadoo.fr

**Déclaration du 25 octobre 2007*

« Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur « coût en carbone ». Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

Deuxième principe, nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours ... Le Grenelle propose une rupture et bien, je propose de la faire mienne »).

PJ : Analyse multicritères et commentaires, dialogues et commentaires sur l'article 13ter alias amendement CE115.

Copies :

Monsieur François FILLON Premier Ministre,
Monsieur Jean-Louis BORLOO Ministre de l'Environnement,
Madame Rama YADE Secrétaire d'état aux sports,
Monsieur Dominique BUSSEureau Secrétaire d'état aux transports,
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs des territoires concernés.
Monsieur Jacques GERAULT Préfet de Région, Préfet du Rhône,
Les associations de la CEDRUL (Coordination pour l'Environnement et les Déplacements Durables en Région Urbaine de Lyon)

ADTLS (affiliée FNAUT)
ALTERN'INFO
ARPAC
ASTER - (Association de sauvegarde du Territoire et de l'Environnement Rural - affiliée Paysages de France)
CDAFAL 69 (Conseil Départemental des Associations Familiales laïques du Rhône)
DARLY (affiliée FNAUT, FRAPNA, partenaire AEDTF)
Déplacements Citoyens
Droits du piéton
ADQVEEP Eyzin-Pinet environnement
FAP (Fédération des Associations du Plateau)
FAPPO (Fédération des associations opposées au projet de périphérique Ouest)
FRAPNA Rhône
LVV la ville à vélo
Lyon Métro Transports Publics (affiliée FNAUT)
Lyon-Tramway (affiliée FNAUT)
MNLE 69 - (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)
Saint-Genis Sud
SCJ (Sauvegarde des Coteaux du Jarez)
SCL (Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais) (affiliée FNAUT)
SEVDOR (Sauvegarde des Espaces Verts des Monts d'Or)

Les associations locales (soutenues par la CEDRUL) opposées à ce projet à Décines :

Carton Rouge : <http://www.carton-rouge-decines.fr/>,

Chassieu environnement : <http://chassieuenvironnement.blog4ever.com/blog/index-73567.html>,

Chassieu-solidarité-citoyenne : <http://www.chassieu-solidarite-citoyenne.fr> ,

L'ADDEL : Association pour le Développement Durable de l'Est Lyonnais :
<http://addel.assoc.free.fr/wordpress/>,

Le CAEL : Collectif des associations de l'est Lyonnais,

Le CRURE : Collectif des Riverains et Usagers de la Rocade Est,